


*Mairie 39, rue Welschinger – 67600 MUTTERSHOLTZ*

 **03 88 85 10 13**

*Séance n° 2023-04*

## CONSEIL MUNICIPAL MUTTERSHOLTZ

-----

### Procès-verbal de la séance du 2 mai 2023

-----

La date et l'heure de la réunion sont portées à la connaissance des conseillers le 24 avril 2023 par lettre remise au domicile de chaque conseiller, avec mention de l'ordre du jour détaillé.

Président : Patrick BARBIER, Maire.

Conseillers municipaux présents :

Michel RENAUDET, Martine KILCHER, Luc DETTWYLER, Céline VINOT, maire-adjoints.

Jean-Marc GANDER, Elisabeth LESTEVEN-PICARD, Jean-Marie DEFRANCE, Bruno BRIOT, Marie ETTWILLER, Yannick BRAUN, Gilles BERNHARD, Régis GRAFF

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Hubert BASS à Gilles BERNHARD, Elise MALBLANC à Marie ETTWILLER

Conseillers municipaux excusés : Viviane RETTERER, Geneviève WENDELSKI, Véronique OECHSEL, Séverine BLEC-OECHSEL,

---

Assistent à la séance en qualité de secrétaire auxiliaire : Julien RODRIGUES, secrétaire général.

-----  
Le Maire salue l'assemblée. Il est 20 heures quand la séance est ouverte.  
-----

*Démarche TEPOS : Bilan énergétique de l'année 2022*

*Inauguration des Synergies : présentation du programme prévu*

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 28 mars 2023
2. Ressources humaines : assurance statutaire
3. Patrimoine
  - a) Résidence Séniors : Achat d'une maison Rue Langert à Mme Monnier
  - b) Place des Fêtes : Acquisition d'un verger
4. Finances
  - c) Demande de subvention de la société de Gymnastique
  - d) Subvention à LaCuisine pour l'inauguration des Synergies
  - e) Demande de subvention pour la mise à jour du plan de gestion différenciée
  - f) Décision modificative 2023-01
5. Divers

### Désignation du secrétaire de séance

Sur proposition du maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer en début de chaque séance un secrétaire choisi en son sein et il est convenu que chaque conseiller municipal remplira cette fonction à tour de rôle et selon l'ordre du tableau. Elisabeth LESTEVEN-PICARD est ainsi désignée en qualité de secrétaire de séance.

---

*Adopté à l'unanimité*

---

### 1. Assemblées

#### a) Adoption du Procès-Verbal de la séance du 28 mars 2023

Le maire expose à l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 28 mars 2023 a été transmis pour examen aux membres du conseil municipal et qu'aucune remarque n'a été enregistrée en mairie.

Il demande ensuite aux conseillers s'ils ont des observations à formuler en séance. Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte dans la teneur initialement diffusée le procès-verbal de la séance du 28 mars 2023.

---

*Adopté à l'unanimité*

---

### 2. Ressources Humaines :

#### a) Assurance statutaire : mandat au Centre de Gestion

##### Exposé du maire :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique, notamment son article 8, 4°, g) ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération n°10/23 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 15 mars 2023 lançant la procédure en vue du renouvellement du contrat groupe d'Assurance Statutaire ;

##### Considérant :

Que le Centre de Gestion du Bas-Rhin a compétence pour proposer aux collectivités territoriales et établissements publics un contrat collectif d'assurance statutaire qui garantit contre le risque financier lié à l'incapacité temporaire ou permanente de travail des agents. Les risques concernés sont, pour les agents CNRACL les risques maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, accident du travail et maladie imputable au service, maternité, temps partiel thérapeutique, décès ; et pour les agents IRCANTEC les risques maladie ordinaire, accident du travail et maladie imputable au service, maternité, et grave maladie.

Que le Centre de Gestion propose l'opportunité de se voir confier le soin d'organiser, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics qui le souhaitent, une procédure de mise en concurrence de ces contrats d'assurances, cette procédure rassemblant de nombreuses collectivités du département.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **DECIDER** de rejoindre la procédure de consultation et de donner mandat au Centre de gestion du Bas-Rhin pour procéder à une demande de tarification pour son compte dans le cadre d'un marché public d'assurance groupe couvrant les risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL. : Décès, Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office, Invalidité ;
- Agents non affiliés à la CNRACL. : Accident du travail / Maladie imputable au service, Grave maladie, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat de 4 ans, avec prise d'effet au 1er janvier 2024 ;
- Régime du contrat en capitalisation.
- **PRENDRE ACTE** que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la Collectivité puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2024.
- **AUTORISER M. Le Maire** à signer et transmettre toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

---

*Adopté à l'unanimité*

---

### 3. Patrimoine :

#### a) Résidence Séniors : Achat d'une maison Rue Langert à Mme Monnier

Exposé du maire :

Monsieur le Maire rappelle le projet de Résidence Séniors situé au Cœur de Village. Il signale que les premières études de faisabilité architecturales ont mis en évidence la nécessité d'élargir l'assiette foncière du projet pour sécuriser les accès et le stationnement de la Résidence. Il indique donc s'être mis en relation avec la famille Monnier, propriétaire de la maison située 8, Rue Langert, parcelles cadastrales numéros 265/63 (389 m<sup>2</sup>) et 171/70 (13 m<sup>2</sup>), section 1.

Le service des Domaines a été sollicité sur ce projet de transaction. La valeur du bien a été estimée à 145.500 € pour une surface pondérée hors œuvre (SDPHO) retenue de 235 m<sup>2</sup>. Compte tenu de la marge de négociation tolérée de 10 %, la famille Monnier a accepté de vendre au prix de 160.050 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'acheter la maison et le terrain ci-avant énoncés, au 8, Rue Langert, propriété de : Mme Jeanine MONNIER, née PEGEAULT, ses filles Maryvonne Monnier, Marie Annick Monnier, Marie-Thérèse Monnier, et petites-filles Mesdames Françoise et Christine Kauffer. Les parcelles figurant au cadastre sous

les numéros 26/635 (389 m<sup>2</sup>) et 171/70 (13 m<sup>2</sup>), section 1 représentent une surface d'assiette totale de 402 m<sup>2</sup> et seront achetées au prix de 160.050 €

- De prendre en charge tous les frais afférents
- De confier la rédaction de l'acte à l'étude de Maître Walter à Epfig
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir relativement à cette transaction

---

*Adopté à l'unanimité*

---

### 3. Patrimoine :

#### b) Place des Fêtes : Acquisition d'un verger

##### Exposé du maire :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a été contacté par Monsieur Jean-Pierre SIGWALT, demeurant 4, impasse des Vieux Prés, 67220 NEUVE- EGLISE. Ce dernier propose de vendre à la Commune de Muttersholtz un verger situé à proximité de la Place des Fêtes (Ehnwihl), figurant au cadastre sous les numéros 16 (2.821 m<sup>2</sup>) et 17 (3.947 m<sup>2</sup>), section 24. L'unité foncière représente une superficie totale de 6.768 m<sup>2</sup>. Le vendeur propose un prix de 0,5 € le m<sup>2</sup>, arbres inclus, soit un montant total de 3.384 €.

##### Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'acheter le verger décrit ci-avant, propriété de Monsieur Jean-Pierre SIGWALT, demeurant 4, impasse des Vieux Prés, 67220 NEUVE- EGLISE, parcelles figurant au cadastre sous les numéros 16 (2.821 m<sup>2</sup>) et 17 (3.947 m<sup>2</sup>), section 24 pour une surface d'assiette totale de 6.768 m<sup>2</sup> au prix de 0,5 € le m<sup>2</sup>, arbres compris, soit un montant total de 3.384 €
- De prendre en charge tous les frais afférents
- De confier la rédaction de l'acte à l'étude de Maître Walter à Epfig
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir relativement à cette transaction

---

*Adopté à l'unanimité*

---

### 4. Finances :

#### a) Demande de subvention de la société de Gymnastique

##### Exposé du maire :

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de la société de Gymnastique concernant l'acquisition de divers matériels pour un montant total de 11.600 € TTC. La demande de subvention est de 20 %, soit 2.320 €.

##### Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer une subvention maximale de 2.320 € à la société de Gymnastique dans la limite de 20 % de l'achat réalisé sur présentation des factures acquittées
- D'inscrire les crédits au compte 6574

---

*Adopté à l'unanimité*

---

**4. Finances :**

**b) Subvention à LaCuisine pour l'inauguration des Synergies**

Exposé du maire :

Monsieur le Maire rappelle le programme proposé par l'association LaCuisine concernant la journée festive d'inauguration de l'espace des Synergies. Il présente la demande de subvention de 8.500 € présentée par l'association LaCuisine.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer une subvention de 8.500 € à l'association LaCuisine pour la journée festive d'inauguration de l'espace des Synergies
- D'inscrire les crédits au compte 6574

-----  
*Adopté à l'unanimité*

**4. Finances :**

**c) Demande de subvention pour la mise à jour du plan de gestion différenciée**

Exposé du maire :

Monsieur le Maire rappelle le plan de gestion différenciée (PGD) réalisé dans le cadre du « zéro phyto » en 2014. Il est proposé de faire une mise à jour de ce PGD pour :

- Tenir compte du renouvellement quasi complet de l'équipe technique
- Faire un bilan du PGD 2014 (ce qui a marché ou pas, les marges de progression...)
- Mieux intégrer les enjeux biodiversité intra-muros et la végétalisation des espaces publics (îlots de fraîcheur)
- Intégrer les derniers aménagements « zéro tuyau » : Cour d'école, Cœur de Village et Voiries climatiques

Le plan de financement est le suivant :

	Dépenses	Recettes	%
PGD	17 832		
AERM		8 916	50%
Région Grand Est		5 350	30%
Autofinancement		3 566	20%
Total	17 832	17 832	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver cette démarche
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions prévues au plan de financement auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région Grand Est

-----  
*Adopté à l'unanimité*

4. Finances :

d) Décision modificative 2023-01

Exposé du maire :

DM n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6288 : Autres services extérieurs	10 820.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>10 820.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0.00 €	10 820.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 820.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 820.00 €</b>	<b>10 820.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la décision modificative telle que présentée

-----  
*Adopté à l'unanimité*

4. Divers :

- Visite présidentielle

\*\*\*

La séance est levée à 22h15